

Examen de certification par l'AQVE pour l'obtention du titre « Technicien en caractérisation et en réhabilitation certifié » (TCRC)



L'Association québécoise de vérification environnementale (AQVE) tiendra **le 9 avril prochain** sa session annuelle d'examen de certification pour l'obtention du titre « Technicien en caractérisation et en réhabilitation certifié (TCRC) ».

Nous vous invitons à inscrire vos techniciens qui ont plus de 15 ans d'expérience et/ou qui ont suivi la formation en « Techniques de gestion environnementale des eaux et des sols » donnée par EnviroCompétences et ce, afin qu'il puisse la certification TCRC.

Les techniciens qui souhaitent bénéficier de cette opportunité de participer à l'examen de certification doivent répondre aux critères de certification de l'AQVE. Pour participer à cet examen, il est requis de prendre connaissance des exigences reliées au processus de certification et de compléter le formulaire de demande de certification **d'ici le 18 mars prochain**. Les documents sont disponibles sur le site de l'AQVE aux sections suivantes :

PROCESSUS ET CRITÈRES DE CERTIFICATION

<https://www.aqve.com/agrees/demande-et-criteres-dagrement/processus-et-criteres-agrement/>

CRITÈRES DE CERTIFICATION - TECHNICIEN EN CARACTÉRISATION ET RÉHABILITATION (TCR)

[aqve_ct_d001_criteresagrementtcr-v0c-fr.pdf](#)

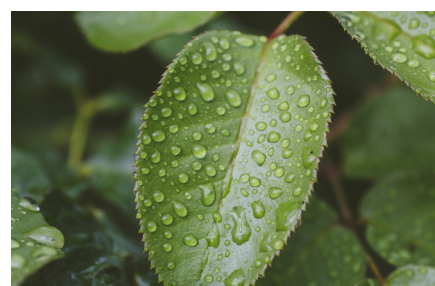
DÉPOSER UNE DEMANDE DE CERTIFICATION

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CERTIFICATION DES TECHNICIENS

https://www.aqve.com/wp-content/uploads/2022/02/CT-F002_Demande_certification_V2_vierge2022_Formulaire_document_2_V0A.docx

GUIDE DE LA DEMANDE DE CERTIFICATION DES TECHNICIENS

https://www.aqve.com/wp-content/uploads/2022/02/CT-F001_Guide_demande_certification_V2-2022_Document_1_V0A-1.pdf



DATES IMPORTANTES

Vendredi 18 mars 2022 : Date limite pour soumettre sa demande **par courriel** à AQVE@SPG.QA.CA ou **par la poste** à ;
Secrétariat de l'AQVE
2030, boul. Pie-IX, bureau 403 – Montréal (Québec) H1V 2C8

Samedi 9 avril 2022 : Examen de certification TCRC.

LIEU DE L'EXAMEN

Université de Sherbrooke - Campus de Longueuil
150, Place Charles-Le Moyne, L1-3610 (3e étage)
Samedi 9 avril 2022, de 9h00 à 12h00

AVANTAGES DE LA CERTIFICATION

Le titre de « Technicien en caractérisation et en réhabilitation certifié (TCRC) » permet de démontrer que vous possédez les compétences et l'expérience nécessaires pour réaliser, sans s'y limiter, les fonctions suivantes :

- Superviser des travaux de sondages et de prélèvement d'échantillons de sols, d'eau, d'air ou autres médiums (métaux, sédiments, matières dangereuses résiduelles, etc.);
- Décrire des échantillons de sols, d'eau souterraine ou autres matériaux prélevés (par exemple la granulométrie, indices organoleptiques), des milieux et des conditions environnementales du prélèvement;
- Réaliser des mesures et essais en chantiers, incluant l'entretien et l'étalonnage des équipements;
- Superviser des travaux de traitement et de réhabilitation des sites contaminés.

Le recours à des intervenants ayant des compétences et une expérience reconnues constitue un bénéfice tangible pour les employeurs et les donneurs d'ordre. En bref, le titre de TCRC de l'AQVE est incontournable pour démontrer rapidement sa compétence.

Que ce soit pour une recherche d'emploi, pour obtenir une promotion, pour démontrer facilement ses compétences pour réaliser des projets spécialisés et de grande envergure, la certification TCRC de l'AQVE vous permet de vous démarquer par la reconnaissance de votre expérience.

Pour plus d'information concernant le titre de TCRC, l'examen à venir ou au sujet de l'AQVE, vous pouvez consulter notre site web à www.aqve.com ou communiquer avec nous au 514-355-8001.

À propos de l'AQVE :

L'Association québécoise de vérification environnementale (AQVE) est un organisme de certification de personnes lequel est reconnu par le Conseil Canadien des Normes (CCN). L'AQVE délivre les certifications suivantes pour réaliser les études de caractérisation environnementale :

- **Évaluateur environnemental de sites agréé (EESA®)**
- **Vérificateur environnemental agréé (VEA®)**
- **Certification des techniciens en caractérisation et réhabilitation de site**